

mais la situation est déplorable dans le comté de King, vu qu'il n'y a qu'un inspecteur à Charlottetown, et qu'il est obligé de parcourir tout le comté de King et la moitié de l'est du comté de Queen. C'est impossible parce qu'il faut deux jours à un homme pour examiner deux wagonnées de pommes de terre. La situation est absurde et le résultat, ce sont bien des ennuis et des difficultés, conséquemment des pertes aux cultivateurs.

Je suggère au ministre qu'on devrait maintenir l'égalité entre les diverses catégories de producteurs de pommes de terre. Il n'existe aucune raison au monde pour que celui qui cultive une pomme de terre de haute ou de basse qualité puisse faire inspecter ses produits gratuitement, alors qu'un autre cultivateur, produisant une autre qualité, doit payer \$5 pour un certificat d'inspection. C'est injuste et c'est pourquoi je proteste.

L'hon. M. SINCLAIR: Je suis quelque peu intéressé au service dont parle mon honorable collègue de King. En ce qui regarde le service d'inspection donné l'an dernier pour les pommes de terre de table, il était assez satisfaisant. A un moment de la saison, quand les fortes consignations étaient expédiées, avant la clôture de la navigation, il y avait douze inspecteurs au service des expéditeurs de l'Île du Prince-Edouard. Au milieu de décembre, on en a congédié huit, mais il en restait encore trois pour le service à la journée, au besoin; on les a employés pendant quelques jours jusqu'à la fin de la saison. Les inspecteurs étaient choisis de chacun des trois comtés, au moins deux de chaque comté, ce qui en faisait six et les autres venaient d'où on pouvait en trouver pour les besoins.

En ce qui regarde les frais d'inspection je dois dire qu'au commencement d'octobre, des expéditeurs de l'Île du Prince-Edouard sont venus trouver mon collègue de Queen et moi et nous ont demandé de leur donner ce service. Les expéditeurs de pommes de terre, surtout, désiraient ce service et eux-mêmes ont offert de payer des droits raisonnables. Avant cela le droit exigé était de \$5 par charge de wagon quand le certificat était donné par l'inspecteur. Avant l'an dernier nous n'étions en mesure que d'inspecter quelques wagons. Certains étaient inspectés avant de passer sur le traversier, mais au cours de la dernière saison la plupart des inspections ont été faites à l'endroit où l'on chargeait les wagons, ce qui donne une inspection bien plus satisfaisante.

Ce serait une erreur que de demander au ministre d'exiger un droit pour l'inspection des pommes de terre de semence ou pour en certifier. Quand on inspecte des pommes de terre

[L'hon. M. Macdonald.]

pour les certifier, il faut visiter la récolte qui pousse, deux fois pendant la saison, on doit aussi inspecter les pommes de terre après qu'elles sont empilées, après qu'elles ont "sué", comme on dit et, plus tard, il faut les inspecter sèches au moment où elles sont mises en sac, prêtes à expédier et avant qu'on y appose l'étiquette. Cela entraîne donc toute une série d'inspections et cela en vaut la peine, non pas pour notre population seulement, mais pour le Canada tout entier, parce que nous avons une industrie naissante dans la culture des tubercules de semence certifiés qui sont expédiés aux États-Unis et aident à maintenir cette balance favorable du commerce entre le Canada et les États-Unis. C'est un commerce auquel le ministre doit porter attention et je lui demande donc de ne pas exiger de droit pour la certification des pommes de terre de semence, parce que c'est une industrie qui grandit et qui signifiera beaucoup pour les Provinces maritimes et l'est de la province de Québec qui sont en réalité la région du Canada qui, dans l'avenir, approvisionnera de semence tous les cultivateurs du sud.

L'hon. M. MACDONALD: Je ne comprends pas mieux la logique de l'honorable député de Queen que je ne comprends celle du ministre. Tout d'abord il nous a dit qu'il faut plusieurs inspections pour les pommes de terre de semence, au moins deux ou trois dans les champs, au cours de la saison, puis une inspection en bloc, après la récolte et encore une autre inspection avant de mettre les tubercules en sacs. Pour tous ces services, celui qui cultive des pommes de terre de semence ne paie absolument rien et j'approuve cela, c'est très bien. Je ne demande pas qu'on exige de droit pour ce service. Cependant le cultivateur qui cultive des pommes de terre de table ne coûte rien au département jusqu'au moment où il veut faire inspecter son wagon et, il doit alors payer \$5 s'il ne subit qu'une inspection.

Il y a une autre question. L'honorable député de Queen se trompe en disant qu'il y avait des inspecteurs l'automne dernier. Il n'y en avait pas. Le 1er décembre on a supprimé tous les inspecteurs du comté de King et ceux de l'ouest du comté de Queen ce qui fait que pas un n'était disponible après cette date. A cette époque de l'année nous expédions en grandes quantités, surtout durant la première quinzaine de décembre et particulièrement dans la partie est de la province. Nous avons été privés quand on a supprimé ces inspecteurs. Je crois que l'honorable député de Queen dit ce qu'il croit être vrai, mais il se trompe car, pour ma part, j'ai cherché plusieurs fois à faire venir ceux qui avaient inspecté mes wagons avant le 1er décembre, mais ils me répondaient